

Liffré ≡ Cormier COMMUNAUTÉ

CONSEIL DE COMMUNAUTE REUNION DU 14 MAI 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, LE QUATORZE MAI à vingt heures trente, les membres de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE, désignés conformément aux dispositions des articles L 5211.7 et L 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire à LA SALLE DES FETES DE GOSNE, sur convocation de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président, adressée le 04 mai 2018.

Présents : Mmes BOURCIER V., BRIDEL C., LEPANNETIER-RUFFAULT V., LERAY-GRILL C., MARCHAND-DEDELOT I., MIRAMONT F., OULED-SGHAÏER A-L., MM. CHESNAIS-GIRARD L., BEGASSE J., BEGUE G., BLANQUEFORT Ph., CHESNEL D., FRAUD E., GENOUËL J., LAHAYE P., LE ROUSSEAU G., LE ROUX Y., MAILLARD M., MICHOT B., ORY G., PIQUET S., SALAÛN F., VEILLAX D.

Absents : Mmes COUR L., DANEL F., KERLOC'H A., LAMOUR E., MM BARBETTE O., BEAUGENDRE F., DESBORDES P-J., DESJARDINS S., DESRUES T., GOSSET E., LEVENEZ E., MARCHAND S., PICARD H., SALAÛN R.

Pouvoirs : Mme COUR L. à M. SALAÛN F., Mme DANEL F. à M. LAHAYE P., M. DESBORDES P-J. à M. BEGUE G., Mme LAMOUR E. à M. BEGASSE J., M. PICARD H. à M. BLANQUEFORT Ph.

Secrétaire de séance : Mme OULED-SGHAÏER A-L.

FINANCES

Participation financière à l'étude de faisabilité réalisée par EGIS pour la réhabilitation d'un équipement culturel

Rapporteur : Stéphane PIQUET, Vice-président

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2017 portant statuts de Liffré-Cormier Communauté, et plus particulièrement de la compétence optionnelle « *Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêts communautaire* » ;
- VU l'avis favorable du Bureau du 23 avril 2018 ;
- VU l'avis favorable de la commission n°1 du 25 avril 2018 ;

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

Dans le cadre de la compétence facultative de Liffré-Cormier Communauté « *Gestion de l'école de musique intercommunale* », une partie du centre multi-activités est loué à la Ville de Liffré.

Dans le cadre de la compétence optionnelle de Liffré-Cormier Communauté « *Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêts communautaire* », au vu de l'état du bâtiment datant de 1992, les élus municipaux et intercommunaux se sont accordés sur la nécessité de disposer d'un diagnostic de l'équipement culturel existant et d'une étude de faisabilité pour sa réhabilitation.

Cette étude avait pour objectif de préparer l'avenir pour la réhabilitation de l'équipement culturel (étude de faisabilité).

Au regard de la prestation et des objectifs alloués, les élus municipaux et intercommunaux se sont accordés sur une répartition à 50/50 entre les deux collectivités.

Le portage de cette étude a été effectué par la Ville de Liffré avec la signature d'un bon de commande auprès de l'entreprise EGIS en juin 2017 pour un montant global de 9 675 €HT.

La prestation est désormais réalisée dans son intégralité et a été restituée dans les instances internes des deux collectivités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le remboursement auprès de la Ville de Liffré de la prestation réalisée par EGIS à hauteur de 50%, soit 4 837,50 €HT.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE,

LE PRESIDENT,

LOÏG CHESNAIS-GIRARD

